

Affaire suivie par :  
Dominique LE FRANC  
Tel : 02 38 77 31 36

**Destinataires**

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MALESHERBOIS (LE)

21 JAN. 2022

COURRIER ARRIVÉ

Prélèvement d'eau destinée à la consommation humaine, sur l'unité de gestion de : 000371

**AEP LE MALESHERBOIS**

Prélèvement	00149941	Commune	MALESHERBOIS (LE)
Unité de gestion	0435 AEP LE MALESHERBOIS	Prélevé le :	lundi 27 décembre 2021 à 09h47
Installation	UDI 000454 MAINVILLIERS	par :	CARSO-EV
Point de surveillance	P 0000000432 BOURG MAINVILLERS	Type visite :	D1
Localisation exacte	FONTAINE BAYARD RUE DES TILLEULS	Motif:	CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE

**Mesures de terrain**

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	8,5	°C				25,00
Chlore libre	1,04	mg(Cl2)/L				
Chlore total	1,16	mg(Cl2)/L				

**Analyses laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : D1N Code SISE de l'analyse : 00163443 Référence laboratoire : LSE2112-55667

**CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES**

Aspect (qualitatif)	0					
Coloration	<5	mg(Pt)/L				15,00
Couleur (qualitatif)	0					
Odeur (qualitatif)	0					
Saveur (qualitatif)	0					
Turbidité néphélométrique NFU	0,12	NFU				2,00

**PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES**

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

**EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE**

pH	7,49	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

**MINERALISATION**

Conductivité à 25°C	611	µS/cm			200,00	1100,00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

**PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES**

Ammonium (en NH4)	<0,05	mg/L				0,10
Nitrates (en NO3)	67	mg/L		50,00		

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00149941)**

Ce prélèvement a mis en évidence une teneur en nitrates non conforme aux exigences réglementaires, qui nécessite que vous preniez des mesures correctives afin de rétablir la qualité de l'eau et m'en informiez ainsi que les consommateurs (art. R.1321-27 à 30 du Code de la Santé Publique). Dans l'attente, je vous demande d'informer la population d'Orveau d'une recommandation de non-consommation de l'eau pour les femmes enceintes et les nourrissons (circulaire Direction Générale de la Santé du 1er mars 2004). Les autres paramètres mesurés sont conformes aux exigences de qualité. A noter la teneur excessive e chlore, qui nécessite d'être surveillée plus fréquemment.

Signé à Orléans le 12 janvier 2022

Pour le directeur général de  
l'Agence régionale de santé  
Centre-Val de Loire,  
la responsable du département  
santé environnementale et  
déterminants de santé,

Annaïg HELLEU